

Président : François Baroin, maire de Troyes (Aube), président de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole

Rédaction-administration :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com

Directeur de la publication : Éric Verlhac.

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Xavier Brivet.

Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.

Rédaction : Franck Lemarc, Ludovic Galtier, Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction : Samantha Rauch.

Direction artistique : Stéphane Camara.

Ont collaboré à ce numéro : Thomas Beurey, Valérie Brassart, Christine Cabiron, Stéphanie Colas, Geneviève Cerf-Casau, Stéphanie Colas, Pauline Delaere, Éric Delon, Olivier Devillers, Hugo Demaille, Marion Didier, Emmanuel Guillemain d'Echon, Thierry Guerraz, Sarah Finger, Sébastien Ferriby, Nathalie Fourneau, Marie-Cécile Georges, Alexandre Huot, Martine Kis, Louise Larcher, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Judith Mwendo, Fabienne Nedey, Marie-Laure Pezant, Véronique Picard, Christophe Robert, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser, Pauline Tivelet, Frédéric Ville.

ADMINISTRATION

Éditeur : Olivier Yviquel.

Publicité : Laurence Emery, directrice,

Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot,

92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61

laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

Abonnements : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

Tarifs d'abonnement 2021 :

Abonnement intégral :

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.

- Administrations, entreprises... : 90,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.

- Administrations, entreprises... : 80,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

Comptage et impression :

GIBERT CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles

Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0421 G 84411. ISSN : 2270-7875,

3^e trimestre 2021.

Ce numéro a été tiré à

13 067 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



Simplifier l'action publique : il y a urgence

Décomplexifier, simplifier, fluidifier l'action publique : ces objectifs louables, souhaités conjointement par les élus locaux et l'État, peinent en vérité à se traduire concrètement sur le terrain. Au grand dam des maires, qui déplorent le carcan réglementaire croissant pesant sur leurs projets, le poids et le coût des normes régissant tant les équipements publics que leurs diverses politiques, en dépit du rôle essentiel du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) dans leur allègement, le montage toujours plus complexe des dossiers de demandes de subventions auprès de l'État. Sans parler des fonds européens aux circuits d'instruction et de décision illisibles mais pourtant essentiels pour le cofinancement de projets de développement, notamment en milieu rural.

La multitude des dispositifs contractuels lancés actuellement par le gouvernement sous la forme d'appels à projets, à candidatures ou à manifestation d'intérêt, dont le suivi du calendrier et des circuits de financement relève du parcours du combattant, est en totale contradiction avec le discours officiel qu'il tient sur sa volonté de ne pas y recourir.

Il n'y a quasiment plus aucun acte de politique locale qui ne soit compliqué par la loi ou le règlement. Ce faisant, l'action publique risque de devenir purement administrative et réglementaire, réservée à des experts que les élus ne sont pas, et n'ont pas vocation à être. Leur rôle est de développer des services publics efficaces, de répondre aux besoins exprimés par leur population, d'impulser des innovations dans la gestion publique, de parer aux urgences. Pas de devenir des techniciens des procédures.

Ces constats, pour n'être pas nouveaux, appellent plus que jamais des solutions que le projet de loi sur la décentralisation, la différenciation, la déconcentration et la simplification de l'action publique locale n'apporte pas à ce stade. Il est urgent d'agir car la complexité de l'action publique a d'ores et déjà des conséquences dommageables : elle pèse sur les budgets locaux, elle décourage les élus qui ont le sentiment de ne plus maîtriser le processus de décision et, ce faisant, la réalisation de leurs projets. Elle peut aussi donner aux citoyens le sentiment que leurs élus n'ont plus les moyens de répondre à leurs demandes, de résoudre leurs problèmes, voire de les associer à la décision locale. Elle sape notre travail de proximité.



FRANÇOIS BAROIN, PRÉSIDENT DE L'AMF